

Société de commissariat aux comptes
3 rue du Docteur Charles-Gabriel PRAVAZ
69110 SAINT-FOY-LES-LYON

Centre social et culturel Charpennes Tonkin
Association loi 1901

11 rue Bat Yam
69100 VILLEURBANNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'attention des adhérents du centre social et culturel Charpennes Tonkin,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association centre social et culturel Charpennes Tonkin relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier :

- La concordance des subventions d'exploitation, concours publics et autres contributions financières accordées à l'association avec les éléments contractuels et le rattachement au bon exercice.
- L'estimation des prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte Foy Les Lyon, le 23 avril 2025

Grégory ROJKOFF

✓ Certified by  yousign

Le Commissaire aux comptes

2S AUDIT

Grégory ROJKOFF

BILAN

Actif	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			31.12.2023
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 623.95	10 391.35	232.60	532.60
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	10 623.95	10 391.35	232.60	532.60
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	408 518.57	260 637.76	147 880.81	176 625.14
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	29 554.86	28 282.64	1 272.22	1 505.57
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	378 963.71	232 355.12	146 608.59	175 119.57
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	419 142.52	271 029.11	148 113.41	177 157.74
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
CREANCES D'EXPLOITATION	294 861.10	3 891.32	290 969.78	252 933.05
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	13 864.11	3 891.32	9 972.79	10 876.06
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	280 996.99		280 996.99	242 056.99
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	53 051.00		53 051.00	51 469.00
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	595 220.64		595 220.64	596 273.73
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 527.19		3 527.19	3 399.52
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	946 659.93	3 891.32	942 768.61	904 075.30
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	1 365 802.45	274 920.43	1 090 882.02	1 081 233.04

BILAN

Passif	31/12/2024 Montant	31.12.2023 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES	118 872.01	118 872.01
REPORT A NOUVEAU	541 754.85	495 772.47
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-22 533.55	45 982.38
SITUATION NETTE (1)	638 093.31	660 626.86
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	91 285.09	117 408.68
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	91 285.09	117 408.68
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	729 378.40	778 035.54
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	31 700.00	29 340.00
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	31 700.00	29 340.00
PROVISIONS POUR RISQUES	10 000.00	10 000.00
PROVISIONS POUR CHARGES	32 572.53	46 306.59
TOTAL PROVISIONS (4)	42 572.53	56 306.59
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	89 084.34	75 101.06
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	169 612.31	98 324.64
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	1 496.41	6 133.65
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	27 038.03	37 991.56
TOTAL DETTES (5)	287 231.09	217 550.91
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	1 090 882.02	1 081 233.04

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Toutes les écritures

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024		31.12.2023
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	7 879.50		6 756.39
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	800 132.01		685 538.96
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		800 132.01	685 538.96
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	527 864.32		542 358.31
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	13 880.00		11 500.00
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		541 744.32	553 858.31
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	52 233.59		32 950.54
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	2 640.00		18 130.37
AUTRES PRODUITS	15 505.99		5 802.87
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 420 135.41	1 303 037.44
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	485 429.49		371 335.19
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	32 989.15		26 940.98
SALAIRES ET TRAITEMENTS	697 013.35		639 791.66
CHARGES SOCIALES	205 608.52		190 722.90
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	55 205.60		53 307.82
DOTATIONS AUX PROVISIONS			2 677.73
REPORTS EN FONDS DEDIES	5 000.00		
AUTRES CHARGES	3 705.47		448.01
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		1 484 951.58	1 285 224.29
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-64 816.17	17 813.15

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024		31.12.2023
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	18 739.33		4 283.90
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		18 739.33	4 283.90
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		18 739.33	4 283.90
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 406.90		25 655.62
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	26 123.59		24 600.99
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		27 530.49	50 256.61
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	151.20		26 371.28
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		151.20	26 371.28
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		27 379.29	23 885.33

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024		31.12.2023
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	3 836.00		
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		1 466 405.23	1 357 577.95
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		1 488 938.78	1 311 595.57
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			45 982.38
SOLDE DEBITEUR = PERTE		22 533.55	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	559 929.66		580 172.36
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		559 929.66	580 172.36
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	249 764.36		258 093.70
PRESTATION EN NATURE	310 165.30		322 078.66
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		559 929.66	580 172.36

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
TOTAL (871)			0.00	871 Prestations en nature	
861	Mise à disposition gratuite de biens			871100 PRESTATIONS EN NATURE CAF	493 929.66
861300	LOCAUX ET CHARGES LOCATIVES	246 192.42		871500 PRESTATION EN NATURE VILLE	66 000.00
861500	ENT/REP-MAINTENANCE-ASSURANCE	3 571.94		TOTAL (862)	559 929.66
TOTAL (861)			249 764.36		
862	Prestations				
862100	PERSONNEL MIS A DISPO.GRATUIT	296 869.54			
862800	Déplact du persooneel-Autres serv exterie	13 295.76			
Total charges contributions volontaires			559 929.66	Total produits contributions volontaires	559 929.66

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2024

SOMMAIRE

1.	FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES	2
1.1.	Faits significatifs	2
1.2.	Règles et méthodes comptables	2
2.	NOTES SUR LE BILAN	3
2.1.	Les immobilisations	3
2.2.	Les charges constatées d'avance	3
2.3.	Les charges à payer	3
2.4.	Les créances et les dettes	4
2.5.	Les fonds propres	5
2.6.	Les subventions d'investissement	5
2.7.	Les provisions	6
2.8.	Les fonds dédiés	6
2.9.	Les produits constatés d'avance	7
2.10.	Les produits à recevoir	7
3.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	7
3.1.	Le comparatif des résultats	7
3.2.	Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône	8
3.3.	Les transferts de charges	9
3.4.	Le résultat exceptionnel	9
3.5.	Les cotisations	10
3.6.	Les charges supplétives : état des mises à disposition	10
4.	AUTRES INFORMATIONS	11
4.1.	« Le fonds de roulement »	11
4.2.	L'effectif moyen	11
4.3.	Fiscalité	11
4.4.	Rémunération des dirigeants	11
4.5.	Honoraires commissaire aux comptes	11

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN

Annexe aux comptes annuels

2024

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1^{er} juillet 1901.

L'association Centre Social et Culturel Charpennes-Tonkin se donne pour mission de promouvoir le développement social et culturel du quartier Charpennes-Tonkin sis sur la commune de VILLEURBANNE. A cette fin elle se donne pour objets :

- De concevoir et mettre en œuvre un projet de développement social et culturel avec les habitants du quartier.
- De s'inscrire dans une dynamique globale de l'action sociale en cohérence avec les partenaires.
- De s'engager dans une démarche démocratique et de susciter des pratiques citoyennes.

Pour ce faire :

- Elle anime un lieu d'accueil.
- Elle organise des activités et des animations avec et pour les habitants du quartier.
- Elle facilite la rencontre entre les adhérents et permet la réalisation de projets communs.
- Elle adhère à tout organisme utile à l'accomplissement de son projet social.
- Elle contribue à développer des relations actives dans le monde de l'action sociale, scolaire, culturelle, associative et institutionnelles.
- Elle assure la gestion financière de son projet social et culturel.
- Elle gère le personnel qu'elle emploie.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2024

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2. Faits significatifs

- Mise en place au 01/01/2024 de l'avenant (convention collective) ALISFA

2.1. Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborées et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général et en conformité avec le plan comptable CAF DU RHONE en respectant ces principes :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité des comptes,
- Prudence,
- Permanence des méthodes.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Durée et mode usuels d'amortissement (correspond généralement à la durée d'utilisation du bien)		
Immobilisations	Durée	Mode
Logiciels	3 ans	Linéaire
Agencements et aménagements des constructions	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel d'activités	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	4 à 10 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier	1 à 10 ans	Linéaire

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2024

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non-recouvrement et sont dépréciées par voie de provision pour en tenir compte.

Contributions volontaires en nature

Elles sont valorisées à partir des documents transmis par la CAF du Rhône et la Ville de Villeurbanne.

Elles correspondent à des salaires et charges de personnel mis à disposition, des valeurs locatives pour les locaux et des frais réels pour les autres dépenses.

CHANGEMENTS COMPTABLES

Les méthodes d'évaluation retenu pour cet exercice n'ont pas été modifié par rapport à l'exercice précédent.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Les immobilisations

Tableau des immobilisations				
	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	10 624			10 624
Immobilisations corporelles	386 249	22 270		408 519
Immobilisations financières				
(à détailler si besoin)				
TOTAL	396 873	22 270		419 143

Tableau des amortissements				
	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	10 092	300		10 392
Immobilisations corporelles	209 623	51 014		260 637
Immobilisations financières				
(à détailler si besoin)				
TOTAL	219 715	51 314		271 029

3.2. Les charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	2024	2023
Maintenance	65	347
Divers abonnements - revues	267	28
Medecine du travail	3 195	3 024
TOTAL	3 527	3 399

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2024

3.3. Les charges à payer

Charges à payer	2024	2023
Dettes fournisseurs	23 843	16 535
Dettes fiscales et sociales	42 812	49 323
Autres dettes		300
TOTAL	66 655	66 158

3.4. Les créances et les dettes

Etat des échéances des créances et des dettes				
	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
CREANCES				
Créances de l'actif immobilisé :				
Prêts au personnel				
Dépôts et cautionnement				
Créances de l'actif circulant :				
Créances usagers	13 864	9 973	3 891	
Créances financeurs :				
- Etat				
- Ville	2 100	2 100		
- Métropole				
- CAF	257 220	257 220		
Autres créances	19 185	19 185		
Produits à recevoir	2 492	2 492		
Charges constatées d'avance	3 527	3 527		
TOTAL	298 388	294 497	3 891	
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Autres dettes :				
Dettes fournisseurs	89 084	89 084		
Dettes fiscales et sociales	169 612	169 612		
Autres dettes	1 496	1 496		
Produits constatés d'avance	27 038	27 038		
TOTAL	287 231	287 231		

Les autres créances comprennent les IJ à recevoir pour 5 305€, FOSFORA pour 1 380€ ainsi que 12 500€ concernant la subvention CAMP ENM 2024

Les produits à recevoir comprennent principalement des remboursements de formation pour 2 450€

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2024

3.5. Les fonds propres

Tableau de variation des fonds propres					
Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
- Trésorerie	118 872				118 872
- Autres réserves					
Report à nouveau	495 772	45 982			541 754
Excédent ou déficit de l'exercice	45 982	-45 982		22 534	-22 534
Situation nette	660 626			22 534	638 092
Subventions d'investissement	117 409			26 124	91 285
Provisions réglementées					
TOTAL	778 035			48 657	729 378

3.6. Les subventions d'investissement

Subventions d'investissement				
Libellés	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation exercice	Diminution exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement :				
- Etat				
- Région				
- Métropole				
- Ville	4 931			4 931
- CAF	149 688		793	148 895
- Autres (à détailler)				
Sous-total	154 619		793	153 826
Quotes-parts virées au résultat :				
- Etat				
- Région				
- Métropole				
- Ville	1 233	1 233		2 466
- CAF	35 977	24 891	793	60 075
- Autres (à détailler)				
Sous-total	37 210	26 124	793	62 541
TOTAL	117 409	-26 124	0	91 285

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2024

3.7. Les provisions

Tableau des provisions				
	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges :				
- Provision pour risques prud'homaux				
- Provision retraite	46 307		13 734	32 573
- Provision pour risques	10 000			10 000
Provisions pour dépréciation des stocks				
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers :				
- Comptes d'usagers	4 456	3 891	4 456	3 891
- Autres tiers				
- ...				
Provisions pour dépréciation des comptes financiers				
TOTAL	60 763	3 891	18 190	46 464

3.8. Les fonds dédiés

Tableau de variation des fonds dédiés						
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Reports	Utilisation au cours de l'exercice	Transferts	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds dédiés à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation						
- Projet : 2010 Réorganisation pédagogique pôle jeunesse						
- Projet : 2013 Développement du Projet Adultes/Familles						
- Projet : CAF Développement durable	2 640	5 000	2 640		5 000	
- Projet local grain de ciel	26 700				26 700	
TOTAL	29 340	5 000	2 640		31 700	

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2024

3.9. Les produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	2024	2023
Cotisations Adhérents	3 300	3 802
Subvention CLAS Ville	10 884	21 120
PS CLAS CAF du Rhône	9 854	9 530
Subvention Ville porteur handicap	3 000	3 000
Commission vente chocolats		539
TOTAL	27 038	37 452

3.10. Les produits à recevoir

Produits à recevoir	2024	2023
Créance usgers	1 541	
Autres créances	7 756	9 712
TOTAL	9 297	9 712

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Le comparatif des résultats

Exercice	2024	2023	2022
Résultat d'exploitation	-64 816	17 813	14 276
Résultat financier	18 739	4 284	826
Résultat exceptionnel	27 379	23 885	13 145
Impôt sur les sociétés	-3836		
Excédent ou déficit	-22 534	45 982	28 247

(Détail du résultat exceptionnel : voir § 3.4)

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2024

4.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône

Tableau des subventions d'exploitation par nature et des prestations de services				
Libellés	Montant comptabilisé en 2024	Montant comptabilisé en 2023	Variation	
			Montant	%
Subventions de fonctionnement :				
- versées par la ville	202 550	204 600	-2 050	-1,00%
- versées par la CAF	51 614	51 614		
Sous total	254 164	256 214	-2 050	-0,80%
Subventions affectées à un projet :				
- versées par l'Etat	17 500	16 300	1 200	7,36%
- versées par la métropole	29 000	28 500	500	1,75%
- versées par la ville	149 327	156 993	-7 666	-4,88%
- versées par la CAF	22 240	20 775	1 465	7,05%
- versées par d'autres organismes (à		307	-307	
Sous total	218 067	222 875	-4 808	-2,16%
Subventions non affectées :				
- versées par l'ETAT	8 833	25 833	-17 000	-65,81%
- versées par la CAF du Rhône	46 800	37 436	9 364	25,01%
Sous total	55 633	63 269	9 364	14,80%
TOTAL (I)	527 864	542 358	-14 494	-2,67%
Prestations CAF :				
- Animation globale	80 765	73 694	7 071	9,59%
- Animation collective famille	27 020	24 655	2 365	9,59%
- CLAS	16 099	14 161	1 939	13,69%
- ALSH	44 359	30 758	13 601	44,22%
- EAJE	284 073	219 991	64 082	29,13%
-CTG Bonus territoire	69 821	70 549	-728	-1,03%
-LEAP Mardis Petits	3 786	3 650	135	3,71%
- Mesure d'accompagnement CAF EAJE		1 360	-1 360	-100,00%
- PS Jeunes	22 179	21 451	728	3,39%
TOTAL (II)	548 102	460 269	87 833	19,08%
TOTAL GENERAL (I)+(II)	1 075 967	1 002 628	73 339	7,31%

De nouvelles prestations de service sont mises en place en 2024, incluant le bonus attractivité et les journées pédagogiques pour la petite enfance, ainsi que le plan mercredi pour les accueils collectifs de mineurs (ACM).

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2024

Tableau des subventions d'exploitation et PS par financeur				
Libellés	Montant comptabilisé en 2024	Montant comptabilisé en 2023	Variation	
			Montant	%
Subventions de l'Etat				
- affectées à un projet	17 500	16 300	1 200	7,36%
- ASP	8 833	25 833	-17 000	-65,81%
Sous total	26 333	42 133	-15 800	-37,50%
Subventions de la région				
- affectées à un projet				
- non affectée				
Sous total				
Subventions de la Métropole				
- affectées à un projet	29 000	28 500	500	1,75%
- non affectée				
Sous total	29 000	28 500	500	1,75%
Subventions de la ville				
- affectées à un projet	149 327	156 993	-7 666	-4,88%
- non affectée	202 550	204 600	-2 050	-1,00%
Sous total	351 877	361 593	-9 716	-2,69%
Subventions de la CAF				
- affectées à un projet	489 578	407 351	82 227	20,19%
- non affectée	179 179	162 744	16 435	10,10%
Sous total	668 757	570 095	98 662	17,31%
Autres financeurs (à détailler)				
- affectées à un projet		307	-307	
- non affectée				
Sous total		307	-307	
TOTAL	1 075 967	1 002 628	73 339	7,31%

4.3. Les transferts de charges

Transferts de charges	2024	2023
Remboursement Uniformation	20 661	24 103
Retraitement Mutuelle enfants	300	171
IJ prévoyances	13 083	5 020
TOTAL	34 044	29 294

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2024

4.4. Le résultat exceptionnel

Composantes du résultat exceptionnel	2024	2023
Charges		
- Régul.compte personnel et charges patronales		
- Différence Facturation loc,salles ville	151	569
- Frais de déménagement		25 802
...		
Sous total	151	26 371
Produits		
- Diverses régularisations		
- Régularisations clients	1 406	56
- Relocalisations (Sub.CAF)		25 600
- Quote-part subv. Investissement affectées	26 124	24 600
Sous total	27 530	50 256
TOTAL	27 379	23 885

4.5. Les cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.

4.6. Les charges supplétives : état des mises à disposition

Mises à disposition	2024	2023
Personnel CAF	296 870	303 902
Locaux CAF & Ville de VILLEURBANNE	246 192	256 744
Frais de fonctionnement Ville de VILLEURBANNE		
Autres CAF & Ville de VILLEURBANNE	16 868	19 526
TOTAL	559 930	580 172

Centre Social et Culturel CHARPENNES TONKIN
Annexe aux comptes annuels
2024

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. « Le fonds de roulement »

Il est destiné à couvrir les besoins permanents en provenance de l'activité.

	2024	2023	Variation	
			Montant	%
Fonds propres (A)	729 378	778 036		
Actif immobilisé (B)	148 113	177 158		
Fonds de roulement (A-B)	581 265	600 878	-19 613	-3%

5.2. L'effectif moyen

L'effectif moyen temps plein à la clôture de l'exercice est de 20 personnes.

5.3. Fiscalité

L'association tient compte de l'instruction du 15 septembre 1998, par conséquent, elle n'est pas soumise à fiscalité.

5.4. Rémunération des dirigeants

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants n'est pas communiquée car une partie du personnel est mis à disposition par la CAF du Rhône.

L'évaluation communiquée par celle-ci n'indique pas la rémunération brute par salarié.

4.5 Honoraires commissaires aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 6 180 €.